

JUDO CLUB



LAUNAGUET

**SAISON
2024/2025**

LE JUDO CLUB DE LAUNAGUET / UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE !

- Le J.C.L. compte environ 195 licenciés, affiliés à la FFJDA (Fédération Française de judo et Disciplines Associées).
 - Chaque judoka, en s'inscrivant dans notre club, souscrit une licence FFJDA et à ce titre est assuré pour l'entraînement et la compétition.
 - L'enseignement dans notre école de judo est placé sous le contrôle de Stéphane BODSON (ceinture noire, 6^e Dan), professeur diplômé titulaire d'un brevet d'état 2nd degré.
 - Le JCL participe et organise de nombreuses activités (voir calendrier joint)
- Notre association sportive existe par la volonté d'une poignée de Bénévoles, dynamiques et dévoués, mais aussi grâce à l'appui d'une Municipalité à l'écoute du club.

L'HONNEUR



L'AMITIÉ

LA POLITESSE



LA MODESTIE

LA SINCÉRITÉ

LE COURAGE



LE RESPECT

LE CONTRÔLE DE SOI



SAISON 2024/2025

Reprise des cours

MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2024

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Renseignements :

- Toute personne désirant essayer la pratique du JUDO / JU-JITSU, TAÏSO peut se renseigner auprès des membres du bureau :
- Lors de la Journée des Associations le 07/09/2024
- et lors de chaque entraînement au Dojo Municipal, place Fourcade à Launaguet (près du groupe scolaire Jean Rostand).

PÉRIODE D'ESSAI GRATUITE POUR LES NOUVEAUX ADHÉRENTS DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE -

Seule obligation :

Pour les mineurs Une attestation QS Sport ou Un Certificat médical obligatoire

Pour les adultes 1 certificat médical avec la mention « aucune contre-indication à la compétition » valable 3 ans et une attestation QS Sport (dès la 2nde année)

Inscriptions : Après du bureau derrière DOJO

DATES - INSCRIPTIONS :

Cinq Dates à retenir pour les inscriptions :

Lundi	09-09-2024:	de 17H à 20H30
Mercredi	11-09-2024:	de 17H à 20H30
Vendredi	13-09-2024:	de 17H à 20H30
Judi	26-09-2024:	de 16H30 à 19H30
Samedi	28-09-2024:	de 10H à 12H30

Avec un Dossier complet :

Documents à fournir impérativement :

- Bulletin d'inscription complété daté et signé avec la mention « Lu et Approuvé »
- Autorisation de prise et de publication d'images d'un mineur.
- Passeport sportif* dûment régularisé par votre médecin (signature cachet) OU un certificat médical* sur feuille (* avec la mention « aucune contre-indication à la compétition »)
- Une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.
- Deux photos d'identité.
- N'oubliez pas de lire et signer le Règlement Intérieur (à conserver)

Les cotisations seront à régler impérativement lors de votre inscription,
Selon les modalités expliquées sur la fiche des tarifs
Toute année commencée est due dans son intégralité

BONNE ANNÉE SPORTIVE A TOUS !

www.judo-club-launaguet.fr

JUDO CLUB DE LAUNAGUET

www.judo-club-launaguet.fr

SAISON 2024/2025



HORAIRES JUDO

Planning modifiable en fonction des effectifs

	lundi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Eveil Judo 2020-2021			17h00 18h00 Patrick		
Eveil Judo 2019			18h00 19h00 Patrick		
Mini Poussins 2018		17h00 18h00 Stéphane		17h00 18h00 Stéphane	
Mini Poussins 2017		17h00 18h00 Stéphane		17h00 18h00 Stéphane	
Poussins 2016	17h00 18h00 Stéphane			17h00 18h00 Stéphane	
Poussins 2015	17h00 18h00 Stéphane			18h00 19h30 Stéphane	
Benjamins 2014	18h00 19h30 Stéphane	18h00 19h30 Stéphane		18h00 19h30 Stéphane	
Benjamins 2013	18h00 19h30 Stéphane	18h00 19h30 Stéphane		18h00 19h30 Stéphane	
Minimes 2012-2011	18h00 19h30 Stéphane	18h00 19h30 Stéphane		A partir 19h-21h Stéphane	
Cadets 2010	18h00 19h30 Stéphane	18h00 19h30 Stéphane		A partir 19h-21h Stéphane	
Cadets 2009-2008	19h30 21h00 Stéphane	18h00 19h30 Stéphane		A partir 19h-21h Stéphane	
Juniors Seniors JUDO >2007	19h30 21h00 Judo Loisir Stéphane			A partir 19h-21h Judo Sportif Stéphane	
TAISO A partir des Cadets 2010		19h30 20h30 Stéphane	19h15-20h15 Patrick		10h00 11h00 Stéphane
SELF DEFENSE KATAS -PREPA Grades		20h30 21h30 Stéphane			
KATAS Préparation aux grades					11h00 12h00 Stéphane



CATÉGORIES



Seniors : 2004 - Juniors : 2005-2006-2007

Cadets : 2008-2009-2010 - Minimes : 2011-2012

Benjamins : 2013-2014 - Poussins : 2015-2016

Mini Poussins : 2017-2018 - Éveil Judo : 2019-2020-2021

Pour les mineurs : Une attestation QS Sports ou Un certificat médical, en cours de validité, est obligatoire pour pouvoir pratiquer le judo (sur le passeport ou sur feuille)

Pour les adultes un certificat médical avec la mention « aucune contre-indication à la compétition » valable 3 ans et une attestation QS Sports (dès la 2nde année)

SAISON 2024/2025



TARIFS

LICENCE FFJDA :

41 € par adhérent (judo et (ou) taïso)

Chèque à établir à l'ordre du judo club Launaguet

COTISATION	En 3 Fois	En 1 Fois
Éveil judo (2019-2020-2021)	57,00 € x 3	171,00 €
Judokas Mini poussins à seniors	66,00 € x 3	198,00 €
TAISO	66,00 € X 3	198,00 €

Réduction sur cotisation (*)

- 2 Adhérents de la même famille : réduction 50,00 € sur cotisations globales
- 3 Adhérents de la même famille : réduction 120,00€ sur cotisations globales
- 4 Adhérents de la même famille : réduction 180,00 € sur cotisations globales

(*) POUR UNE SAISON COMPLÈTE - SINON RAMENÉE AU PRORATA



Pour le règlement, 2 possibilités :



1) Paiement en 1 fois : deux chèques*:

- Un chèque pour la (ou les) licence(s) débité en **Septembre 2024**
- Un chèque pour la (ou les) cotisation(s) du club débité en **Octobre 2024**

2) Paiement en 3 Fois : quatre chèques*:

- Un chèque pour la (ou les) licence(s) débité dès l'inscription en **Septembre 2024**
- Un chèque pour la (ou les) cotisation(s) du 1^{er} trimestre débité en **Octobre 2024**
- Un chèque pour la (ou les) cotisation(s) du 2^{eme} trimestre débité en **Janvier 2025**
- Un chèque pour la (ou les) cotisation(s) du 3^{eme} trimestre débité en **Avril 2025**

Tous les chèques doivent être établis à l'ordre du « Judo Club de Launaguet »

***Les cotisations seront à régler impérativement lors de
Votre inscription à l'ordre du « Judo Club de Launaguet »**

**Toute année commencée est due dans son intégralité
Les dossiers ne seront acceptés que complets.**

JUDO CLUB DE LAUNAGUET

Siège Social : Mairie de Launaguet 31140 Launaguet

SAISON 2024/2025

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM

PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : **CODE POSTAL** :

N° TÉLÉPHONE : **PORTABLE** :

DATE NAISSANCE : **SEXE** :

Profession des Parents :

Adresse mail :

PERSONNES A PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

M. /Mme **TEL** :

MÉDECIN **TEL** :

ÊTES VOUS TITULAIRE DU PASSEPORT SPORTIF : OUI NON

(Conseillé pour les Judokas né(e)s en 2015 et avant)

POUR LA DEMANDE DU PASSEPORT SPORTIF, UN RÈGLEMENT DE 8 EUROS EST DEMANDE.

CERTIFICAT MÉDICAL : Sur Passeport Sur feuille **Date du C M :**

ATTESTATION QS SPORT : Oui Non **Date du dernier C M :**

PRÊT DE JUDO GI (KIMONO) : OUI NON

MODE DE PAIEMENT CHOISI : A l'année au trimestre

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et du protocole sanitaire : OUI NON

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (NOM et PRÉNOM)

Demeurant à

Agissant en qualité de père, mère ou tuteur (rayer les mentions inutiles) de l'enfant

NOM et PRÉNOM

DÉCLARE autoriser le responsable de la section dont fait partie mon enfant, à prendre sur avis médical, en cas d'accident, toute mesure d'urgence, tant médicales que chirurgicales, y compris éventuellement l'hospitalisation.

Le

SIGNATURE avec mention « lu et approuvé »

DOCUMENTS A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

- Passeport sportif* dûment régularisé par votre médecin (signature cachet) OU un certificat médical* sur feuille (* avec la mention « aucune contre-indication à la compétition »)
- Une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.
- Deux photos d'identité.
- Autorisation de prise et de publication d'images d'un mineur.

INSCRIPTIONS :

Cinq Dates à retenir pour les inscriptions :

Lundi	09-09-2024: de 17H à 20H30
Mercredi	11-09-2024: de 17H à 20H30
Vendredi	13-09-2024: de 17H à 20H30
Jedi	26-09-2024: de 16H30 à 19H30
Samedi	28-09-2024: de 10H à 12H30



JUDO CLUB DE LAUNAGUET

Siège Social : Mairie de Launaguet 31140 Launaguet

Référence : 15 31 226 0 JC DE LAUNAGUET

www.judo-club-launaguet.fr

SAISON 2024/2025

AUTORISATION DE PRISE ET DE PUBLICATION D'IMAGES D'UN MINEUR

Je, soussigné(e).....,

Père ; mère ; représentant légal (rayer la mention inutile) de

l'enfant....., donne mon accord pour

que l'enfant nommé ci-dessus soit pris en photo lors des manifestations organisées par

le Judo Club de Launaguet (rencontres sportives, voyage, cours communs etc...)

durant la saison ; ainsi qu'à la publication de ces photographies sur le site du Judo club

de Launaguet, dans la presse, ou dans tout autre support à but non-commercial lié

directement aux manifestations en question, et note que la publication ne donne pas

droit à une rémunération.

Date :

SIGNATURES

ENFANT :

PERE - MERE- REPRESENTANT LEGAL (rayer la mention inutile)

Launaguet le 03/07/2024

PRÊT DE JUDOGIS (KIMONOS)

Le JUDO CLUB de LAUNAGUET possède des judogis (kimonos) de différentes tailles qu'il met gracieusement à la disposition des judokas (dans la limite des stocks disponibles).

Pour ce faire, une permanence est assurée pendant les cours en début de saison.

Un chèque de 50€ est demandé à titre de caution ; il sera rendu au judoka lors de la restitution du kimono (lavé et repassé), en fin de saison.

LE BUREAU

JUDO CLUB DE LAUNAGUET

Siège Social : Mairie de Launaguet 31140 Launaguet

Référence : 15 31 226 0 JC DE LAUNAGUET

www.judo-club-launaguet.fr

Launaguet le 03/07/2024

CALENDRIER JUDO CLUB LAUNAGUET SAISON 2023-2024

- **Forum des associations : 07 Septembre 2024**
- **Reprise des cours : Mercredi 04 Septembre 2024**
- **38^{ème} Coupe de Launaguet : ****/2025**
- **Cours communs: 18/10/2024- 20/12/2024- 14/02/2025- 11/04/2025**
- **Stages Stéphane: vacances scolaires Toussaint, Février et Pâques**
- **Tombola Judo Club : **Janvier 2025**
- **Sortie de fin d'année : *****-2025 (week-end de Pentecôte)**
- **Judo Taïso découverte: Jeudi 12/09 - Samedi 14/09 et Mercredi 18/09/2024**
- **Remise des récompenses et Repas fin de saison: 21 Juin 2025**
- **Assemblée générale : 17 Juin 2025 à 20h30**
- **Sorties à la maison du judo**



JUDO CLUB DE LAUNAGUET

www.judo-club-launaguet.fr

Règlement intérieur

- | | |
|----------------------|--|
| ARTICLE N°:1 | Sont considérés comme membres pratiquants, les personnes à jour du règlement de leur licence et de leurs cotisations. |
| ARTICLE N°:2 | Tout Judoka Mineur doit être en possession d'un certificat médical en cours de validité (moins d'un an) ou d'une attestation QS Sport
Tout Judoka Majeur doit être en possession d'un certificat médical en cours de validité (moins de 3 ans) avec la mention «y compris en compétition» et une attestation QS Sport dès la 2nde année |
| ARTICLE N°:3 | Le Judoka s'engage à respecter les horaires des cours (interdiction formelle de sortir du tatami sans autorisation) |
| ARTICLE N°:4 | Une tenue correcte est indispensable (kimono propre, non déchiré et de taille appropriée). |
| ARTICLE N°:5 | Il est indispensable, pour l'hygiène de se munir de chaussures spéciales (Claquettes par exemple) pour les trajets du vestiaire au tapis |
| ARTICLE N°:6 | Le Judoka doit se présenter sur le tatami les pieds propres, les ongles des mains et des pieds courts, les cheveux longs attachés |
| ARTICLE N°:7 | L'accès au Dojo, sans enseignant est interdit. |
| ARTICLE N°:8 | Les représentants du Judo Club ne sont pas responsables des vols qui peuvent avoir lieu dans les vestiaires et dans le dojo (ne pas amener de bijoux ou d'objets de valeurs) |
| ARTICLE N°:9 | Seule une bouteille d'eau est tolérée sur le bord du tatami, après accord de l'enseignant. |
| ARTICLE N°:10 | Les Judokas ne sont sous la responsabilité et sous l'autorité des enseignants que dès lors qu'ils rentrent sur le tatami |
| ARTICLE N°:11 | Les parents (ou tuteurs) doivent s'assurer de la présence effective de l'enseignant avant de laisser l'enfant. En dehors des heures de cours effectivement assurés l'enfant est sous la responsabilité des parents. |
| ARTICLE N°12 | En cas d'accident nécessitant une intervention extérieure le J.C.Launaguet se réserve le droit d'agir en conséquence (appel médecin, SAMU, transport vers centre hospitalier ...) |
| ARTICLE N°:13 | En cas de non-respect du présent règlement :
- Les enseignants se réservent le droit d'exclure un Judoka du tatami
- Le bureau du J.C Launaguet se réserve le droit d'exclure provisoirement ou définitivement un Judoka (sans qu'il ne puisse prétendre à un remboursement). |

Launaguet le 03 Juillet 2024
La Présidente du Judo Club